

# METTRE EN PLACE SON COMITÉ SOCIAL ET ÉCONOMIQUE (CSE)



L'ordonnance n°2017-1386 du 22 septembre 2017 a créé une nouvelle instance : le Comité Social et Économique (CSE).

Sa mise en place est obligatoire **au plus tard le 31 décembre 2019** dans les entreprises dont l'effectif atteint au moins 11 salariés pendant 12 mois consécutifs (art L2311-2 du code du travail).

Le CSE a pour vocation de se substituer :

- aux Délégués du Personnel (DP)
- au Comité d'Entreprise (CE)
- au Comité d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT)



Vous ne savez pas comment procéder ? Vous n'avez pas le temps de vous y consacrer pleinement ?

## NOS SOLUTIONS

### FORMATION

Vous voulez gérer vous-même vos élections et mettre à jour vos connaissances ?

Nous vous proposons :

- une formation de 7h, afin d'appréhender la procédure de mise en place du CSE et d'intégrer les nouveautés
- une approche adaptée aux spécificités de votre entreprise (renouvellement de mandat ou 1ère mise en place, dispositions conventionnelles...)
- des cas pratiques pour valider l'acquisition des connaissances

### ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ

Vous voulez déléguer au maximum le processus électoral ? Afin de maîtriser le process, un juriste vous accompagne, lors :

- d'une intervention d'une demi-journée au sein de votre entreprise afin de sensibiliser la personne en charge de l'organisation des élections
- d'un accompagnement individuel tout au long du déroulement du processus électoral : de l'élaboration conjointe d'un calendrier prévisionnel des élections à l'annonce des résultats

## NOS OUTILS

Vous disposerez de tous les supports et outils présentés lors de la journée de formation, des échanges avec les autres stagiaires et de l'expertise juridique du formateur.

Vous disposerez des coordonnées téléphoniques du juriste en charge de vos élections, que vous pourrez solliciter autant de fois que nécessaire afin de sécuriser votre processus électoral.



### VOTRE CONTACT

Jean-François BEAUDET  
Tél : 03.80.77.85.08  
jfbeaudet@maisondesentreprises.com